



Mise à disposition de locaux dans le cadre d'une résidence artistes Appel à Candidatures

Contexte

Alors que les conséquences de la crise sanitaire et le contexte économique actuel compliqué ont impacté probablement durablement le secteur de la culture, la ville de Montreuil-Juigné entend soutenir l'action d'artistes, dans le cadre sa politique culturelle.

Elle propose ainsi un échange culturel entre une mise à disposition de locaux l'été et une proposition artistique destinée à la population montreuillaise.

1. Cadre de cette mise à disposition

1.1. Objectifs

- Soutenir et encourager la création artistique en apportant un soutien logistique (mise à disposition de locaux) à des artistes pour leur création (répétitions, finalisation de projet...)
- Favoriser la rencontre entre les Montreuillais et le milieu artistique (théâtre, danse, musique acoustique, arts visuels)
- Sensibiliser ainsi les Montreuillais à de nouveaux horizons artistiques (découverte d'artistes, de formes artistiques...)
- Amplifier la dynamique culturelle de la ville et ancrer la culture comme une composante importante de la politique communale.

1.2. Présentation du site

La ville dispose d'un centre culturel qui abrite un hall d'exposition, une bibliothèque municipale, le service culturel, l'école de musique et des salles associatives.

Ces locaux sont en partie inoccupés pendant les congés scolaires estivaux :

- Le Hall d'exposition (RDC, cf. fiche en annexe 1)
- La Salle J. Duchesne (RDC, cf. fiche en annexe 1)
- Le Théâtre de Verdure à proximité du Centre culturel (cf. fiche en annexe 1)

2. Modalités de mise en œuvre

2.1. Mise à disposition de locaux :

La Ville mettra à disposition des artistes le hall d'exposition, la salle J. Duchesne, voire le Théâtre de Verdure. Ces derniers s'engageront à respecter les règles de fonctionnement des lieux.

2.2. **Période de la résidence** : entre le 8 et le 29 juillet et le 7 et 31 août 2023

2.3. **Durée** : 1 semaine minimum à 3 semaines (possibilité d'organiser deux résidences dans l'été)

2.4. **Pilotage et accompagnement** :

La mise en œuvre de la résidence est pilotée par le Service culturel de la Ville. Un interlocuteur référent pour les artistes sera désigné.

L'équipe du service culturel sera à la fois ressource et relai avec les habitants, ou éventuels partenaires de la Ville, pour les artistes dans la phase préparatoire et les phases de réalisation de la résidence.

Un bilan sera réalisé à l'issue de la résidence (date à préciser) avec le service culturel et les éventuels partenaires associés. Celui-ci prendra la forme d'un échange oral réunissant les différents acteurs, ainsi qu'un compte rendu écrit.

2.5. **Cadre juridique**

Une convention sera établie entre les deux parties. Elle rappellera la nature du projet, précisera les parties prenantes et les engagements de chacun. Ce document sera signé avant le début de la résidence par les différentes parties.

Dans le cadre de la candidature d'un collectif d'artistes, un représentant sera désigné comme interlocuteur et signataire de la convention.

À noter, le soutien accordé est une aide en nature (logistique). Il n'est pas envisagé d'accompagnement complémentaire (matériel son, lumière, technicien, hébergement, soutien financier notamment).

Les artistes acceptent que certaines informations (photos...) soient éventuellement conservées et diffusées dans le but de valoriser la résidence.

La Municipalité se réserve le droit de mettre un terme à la résidence si les règles de fonctionnement, précisées dans la convention, ne sont pas respectées.

3. **Modalités de candidatures**

3.1. **Transmission d'un dossier de candidature** (format pdf, taille maximum 4 Mo) constitué de :

- Une présentation de la compagnie, du collectif et plus globalement des artistes le constituant, références (3 pages maximum)
- Une lettre de motivation avec présentation du projet (intention, descriptif, déroulement, calendrier, modalités, pistes/programmation & financements...) permettant d'apprécier la compréhension des enjeux du projet, ses orientations, son déroulement (5 pages maximum)
- Justificatif de statut professionnel (SIRET, licence d'entrepreneur de spectacle...) et d'assurance responsabilité civile

3.2. **Critères d'éligibilité et d'examen des projets artistiques**

3.2..1. **Conditions pour candidater** :

- Tout groupe autonome de 2 à 8 artistes ayant une pratique artistique dans le domaine du spectacle vivant (hors musique amplifiée ou du cirque en raison de la configuration des locaux et de leur fonctionnement) ou des arts visuels peut candidater à cet appel à projet de résidence d'artistes sans limite de territoire
- Le groupe sera composé d'artistes professionnels

- Les artistes ou compagnies ayant bénéficié d'une résidence sur la commune l'année dernière ne sont pas prioritaires.

3.2..2. Critères de sélection :

- Le projet artistique : originalité du projet, maturité du projet (en phase de finalisation pour 2023/2024), composition de l'équipe artistique, parcours des artistes et résonance éventuelle avec les enjeux culturels actuels
 - Le registre artistique : théâtre, danse, musique acoustique, arts visuels
 - Le(s) lien(s) développé(s) avec les habitants ou une structure montreuillaise accueillant des habitants (répétition publique, démonstration, temps de rencontre sous une autre forme...)
 - La viabilité du projet (notamment économique, pistes de partenariats, coproduction, contacts pour pré-achat, logistique...)
 - Démarches professionnelles vertueuses (écologique, déontologique ...)
 - Compatibilité avec les locaux (caractéristiques des locaux proposés) et l'activité du centre culturel (pas de musique amplifiée notamment ou trop sonore)
- Les artistes ou compagnies ayant déjà bénéficié d'une résidence sur la commune ne sont pas prioritaires.

3.3. Modalités de sélection

Les candidatures donneront lieu à une étude et une sélection sur dossier par un Comité spécifique composée à cet effet de :

- L'adjointe au Maire chargée à la culture
- Un(e) conseiller(e) municipal(e)
- Un membre extra-municipal
- Une personnalité qualifiée (artiste professionnel...)
- La directrice du Pôle Culture, Tourisme, Communication/jumelage
- L'agent communal référent de la programmation culturelle de la ville

Un RDV en présentiel ou en visioconférence pourra être organisé avec le ou les candidats sélectionné(s) ou présélectionné(s)

La sélection définitive du ou des projet(s) retenu(s) sera validée par le Bureau Municipal, après avis du Comité spécifique et du Comité Culture/tourisme – Ville communicante/numérique - Jumelage.

3.4. Calendrier de l'appel à candidature 2023

- Lancement de l'appel à projet : vendredi 12 mai
- **Dépôt des candidatures jusqu'au 11 juin**
- Sélection : 21 juin
- Résultats communiqués : 23 juin
- **Contractualisation : semaine 26**

3.5. Principes et conditions

La réponse à l'appel à projet n'induit aucune rémunération et prise en charge de frais annexe.

3.6. Informations et transmission des candidatures à :

Ville de Montreuil-Juigné, Service Culturel - Centre J. Prévert - 10 rue Emile Zola - 49460 MONTREUIL-JUIGNE
Tél. : 02.41.31.10.75 – culture-mj@ville-montreuil-juigné.fr

Informations pratiques

RESTAURATION :

- **La Crêperie du Passeur** : Bar/Restauration

8 place Robert Schuman, 49460 Montreuil-Juigné **Tél** : 02.41.42.67.61 **Email** : loma2@orange.fr

Ouverte du mardi au dimanche midi et soir

- **La pizza sympa** : Bar/Restauration (sur place ou à emporter)

5 rue Victor Hugo, 49460 Montreuil-Juigné **Tél** : 02.41.42.47.01 **Email** : im.ghoubari@hotmail.fr

Ouvert du lundi au samedi

- **Bar/cantine Monsieur Jo** (sur place ou plats à emporter)

2 rue du Président Kennedy, 49460 Montreuil-Juigné **Tél** : 02.41.42.33.35 **Email** : monsieurjo49460@gmail.com

Ouvert du lundi au vendredi midi, mercredi, jeudi et vendredi soir

- **Café/librairie Le mot de la faim**

7 place R. Schuman, 49460 Montreuil-Juigné **Tél** : 0241318770 **Email** : librairielemotdelafaim@gmail.com

Ouvert du lundi au samedi matin et après-midi

- **Le Bistrot du Marché** : bar/restauration

2 rue Émile-Zola, tél. 02 41 42 40 60. Ouvert **tous les jours sauf le dimanche, de 7 h 15 à 19 h 15, le samedi à 15 h**

- **Le Port d'Attache**, chemin du Bas des Vaux, tél. 08 92 97 68 75. Ouvert jusqu'au 15 décembre, du mercredi au dimanche, de 10 h 30 à minuit, avec un dernier service à 22 h

- **La Topette**, guinguette, aire de pique-nique avenue du Président Kennedy, 49460 Montreuil-Juigné

- **Le Petit Boucher** (plateaux repas à emporter) : 3 rue Emile Zola 49460 Montreuil-Juigné **Tél** : 02.41.42.30.19

- **Carrefour Contact** : 5 place de la République, 49460 Montreuil-Juigné, Tél : 02.41.87.52.99, Courriel : frvss2m@carrefourcontact.fr

HEBERGEMENT :

Camping Les rives de Mayenne, Avenue du Président Kennedy à Montreuil-Juigné :

49460 - <https://www.camping-montreuil-juigne.com/fr/>

Gîte La Porterie : 1, Rue Saint-Jean Baptiste à Montreuil-Juigné, tél. 06.87.81.68.75, laporterie.49@gmail.com

Hall d'exposition Centre Culturel J. Prévert	
Largeur	10 m
Longueur	20 m
Surface	200 m ²
Hauteur	2,70 m
Sol	Carrelage
Matériel à disposition	2 Tables
	4 Chaises de table
	5 Chaises basses
	Panneaux
Eclairage	Plafond Spots
Nombre de prises	6 + 2blocs x 3 prises
Puissance électrique	36 kw
Accès PMR	oui



Salle Duchesne	
Largeur	5 m
Longueur	13 m
Surface	65 m ²
Hauteur	"Cathédrale" 5 m
Sol	Carrelage
Matériel à disposition	7 Tables
	13 Chaises empilables
	6 Chaises pliantes
	1 Chariot / chaises
	Four micro ondes
	Réfrigérateur
	Bouilloire
	2 Portes manteaux
Eclairage	Suspendu central 3 m
Nombre de prises	5
Puissance électrique	36 kw
Accès PMR	oui

